RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00817
Numéro SIREN : 839 010 444
Nom ou dénomination : BASTIDE GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2021 sous le numéro de dépôt A2021/007040

BASTIDE GROUPE
Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros
Siège social : 12 Avenue de la Dame - Zone Euro 2000, 30132 CAISSARGUES
839 010 444 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le premier juin,
A 14 heures,
Au siège à CAISSARGUES,

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, société anonyme ayant son siège social sis 12, avenue de la Dame - Zone Euro 2000, 30132 CAISSARGUES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 305 635 039, représentée par son Directeur Général Adjoint, Monsieur Olivier JOURDANNEY,

Associée unique de la société BASTIDE GROUPE,

En présence de la société PROMETHEE, représentée par Monsieur Olivier JOURDANNEY, Directeur Général de la société BASTIDE GROUPE,

En présence de Monsieur Nicolas BALMELLE,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général Délégué :

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, à compter du 1er juin 2021, sans limitation de durée :

> **Monsieur Nicolas BALMELLE**, né le 11 juillet 1977 à AIX EN PROVENCE (13), demeurant 1, rue du Fort, 30000 NIMES.

En sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Nicolas BALMELLE disposera des pouvoirs qui sont conférés au Directeur Général Délégué par les statuts de la Société ainsi que des pouvoirs lui permettant de mettre en œuvre librement la stratégie concertée au sein du groupe BASTIDE.

Monsieur Nicolas BALMELLE, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions de Directeur Général Délégué et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé le présent procès-verbal lequel a été signé par les membres présents.

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
Monsieur Olivier JOURDANNEY

PROMETHEE
Monsieur Olivier JOURDANNEY

Monsieur Nicolas BALMELLE
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué »

Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général Délégué